RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N° 84-2026-243

PUBLIÉ LE 13 OCTOBRE 2026

Sommaire

69_Préf_Préfecture du Rhône /

84-2026-10-12-00004 - DDETS-Arrêté d'ouverture RSC2026 (3 pages) Page 3

84-2026-10-07-00001 - DIPN69-Arrêté d'ouverture PACTE 2026 (2 pages) Page 6

69_Rectorat de Lyon /

84-2026-10-01-00033 - Arrêté DRAES n°2026-093 portant désignation des assesseurs de la CCOE de l'académie de Grenoble (2 pages) Page 8

84-2026-10-01-00032 - Arrêté DRAES n°2026-92 du 1er octobre 2026 portant désignation des assesseurs de la CCOE de l'académie de Clermont-Ferrand (2 pages) Page 10

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'offre de soins pilotage

84-2026-10-13-00001 - Arrêté n° 2026-17-0679 portant renouvellement pour un an de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur de la Clinique FSEF Grenoble La Tronche à LA TRONCHE (38) (3 pages) Page 12

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de la stratégie et des parcours

84-2026-10-05-00016 - Arrêté N° 2026-22-0069 portant sur la composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Auvergne-Rhône-Alpes (13 pages) Page 15

84-2026-10-12-00005 - Arrêté N° 2026-22-0070 portant sur la composition de la commission permanente et des commissions spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Auvergne-Rhône-Alpes (17 pages) Page 28

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat Général Commun Départemental

Arrêté préfectoral n° SGCD_DRH_BPGC_2026_10_12_69 portant ouverture d'un recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif des administrations de l'état dans la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Rhône

Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet de la Zone de défense et de sécurité sud-est, Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code général de la fonction publique ;

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU le décret n°95-681 du 09 mai 1995 fixant les conditions d'inscriptions à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique ;

VU le décret n° 2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'État aux ressortissants des États membres de la communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

VU le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

VU le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ; 006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

VU le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

VU le décret n°2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières ;

VU le décret du 22 avril 2026 portant nomination de M. Etienne GUYOT, du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

SUR la proposition du Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture du Rhône, Préfet délégué pour l'égalité des chances ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Est autorisée, au titre de l'année 2026, l'ouverture d'un recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif des administrations de l'État à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Rhône.

ARTICLE 2 : Le nombre de postes à pourvoir est fixé à 1 :

- Assistant(e) instructeur(rice) commission médiation DALO

ARTICLE 3 : La maîtrise d'oeuvre du recrutement est confiée au Bureau des concours et des recrutements du Bureau du Pilotage et de la Gestion Collective au sein du Secrétariat Général Commun Départemental du Rhône.

ARTICLE 4 : Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- une lettre de motivation manuscrite ou dactylographiée ;
- un curriculum vitae dactylographié sans photo indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés ;
- une photocopie recto verso de la pièce d'identité ou du passeport ;
- un document justifiant de la situation au regard de la législation sur le service national (uniquement pour les moins de 25 ans) ;
- le formulaire d'inscription dûment rempli, daté et signé (uniquement pour les inscriptions par voie postale).

ARTICLE 5: Le retrait du formulaire s'effectue :

- soit par téléchargement sur le site Internet de la préfecture du Rhône : https://www.rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Economie-travail-et-emploi/Entreprises-Emploi/Concours-et-examens/Prefecture/Recrutement-sans-concours-adjoint-administratif
- soit par retrait sur place à la préfecture du Rhône – Secrétariat Général Commun – Direction des Ressources Humaines – Bureau du Pilotage des Effectifs, du Recrutement et de la Rémunération – 18, rue de Bonnel – 69003 Lyon – Allée C2 – 5e étage – Bureau 512

ARTICLE 6 : Les dossiers complets sont à transmettre:

- soit sur le site d'inscription (https://www.inscription-concours.interieur.gouv.fr/)
- soit par voie postale, à partir du 14 octobre 2026 et au plus tard jusqu'au 14 novembre 2026, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

ARTICLE 7 : Une commission chargée de procéder à l'examen individuel des dossiers des candidats, aux entretiens individuels et l'élaboration de la liste des candidats aptes au recrutement sera créée ultérieurement.

ARTICLE 8 : L'examen des candidatures se déroulera à partir de la semaine 48 de l'année 2026. Seuls les candidats dont le dossier de candidature aura été sélectionné par la commission de sélection seront convoqués à un entretien.

Les entretiens des candidats sélectionnés auront lieu à partir de la semaine 50 de l'année 2026.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Auvergne-Rhône-Alpes, et affiché sur le lieu des épreuves, ainsi que publié sur le site internet de la DDETS du Rhône et sur le site internet de la préfecture du Rhône jusqu'à la proclamation des résultats.

ARTICLE 10 : Le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture du Rhône, Préfet délégué pour l'égalité des chances, et les autorités compétentes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 12/10/2026

Le préfet,
Secrétaire général,
Préfet délégué pour l'égalité des chances

Fabrice Rosay

Délais et voies de recours : *Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Lyon (184, rue Duguesclin – 69 433 Lyon Cedex 03, ou sur l'application www.telerecours.fr).*

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat Général Commun Départemental

Arrêté préfectoral n°SGCD_DRH_BPGC_2026_10_07_68 relatif à l'ouverture de recrutement par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État (PACTE) d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2026 pour la Direction Interdépartementale de la Police Nationale du Rhône (69)

Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet de la Zone de défense et de sécurité sud-est, Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État ;

Vu Ordonnance n°2005-901 du 2 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'État (PACTE) ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 susvisée ;

Vu le décret n°2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'État aux ressortissants des États membres de la communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2005-902 du 2 août 2005 pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2005-1055 du 29 août 2005 relatif à l'exonération des cotisations sociales des contrats dénommés "parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État" pris en application de l'article 6 de l'ordonnance n° 2005-901 du 2 août 2005 ;

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n°2006-1780 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'Intérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de recrutements par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État (PACTE) d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 février 2026 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2026 au recrutement par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État (PACTE) pour le recrutement d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

SUR la proposition du Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture du Rhône, Préfet délégué pour l'égalité des chances ;

ARRÊTE

Article 1er : Est autorisée, au titre de l'année 2026, l'ouverture d'un recrutement par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État (PACTE) pour l'accès au grade d'adjoint administratif de l'Intérieur et de l'outre-mer pour la Direction Interdépartementale de la Police Nationale du Rhône pour un poste de Secrétariat RH de proximité.

Article 2 : La date limite d'envoi des dossiers par mail auprès de l'agence France Travail de Rhône (69) est fixée au 14 novembre 2026.

Article 3 : La composition de la commission de sélection du recrutement par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État (PACTE) pour l'accès au grade d'adjoint administratif de l'Intérieur et de l'outre-mer pour la Direction Interdépartementale de la Police Nationale du Rhône sera fixée dans un arrêté préfectoral ultérieur.

Article 4 : Les dossiers des candidats seront examinés par la commission de sélection à partir de la semaine 48. Seuls les candidats dont le dossier de candidature aura été sélectionné par la commission de sélection seront convoqués à un entretien.

Article 5 : La commission effectuera les entretiens des candidats dont les dossiers auront été retenus à partir de la semaine 50.

Article 6 : Le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture du Rhône, Préfet délégué pour l'égalité des chances, et les autorités compétentes sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, 07/10/2026

Le préfet,
Secrétaire général,
Préfet délégué pour l'égalité des chances
Fabrice Rosay

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale académique de l'enseignement supérieur

Direction de l'analyse et du contrôle

92, rue de Marseille
BP 72227
69354 Lyon Cedex 07

Arrêté DRAES n° 2026-93 du 1er octobre 2026 portant désignation des assesseurs membres de la commission de contrôle des opérations électorales de l'académie de Grenoble

La Rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation et notamment son article D. 719-38 ;

Vu l'arrêté DRAES n° 2025-55 du 30 juin 2025 portant institution des commissions de contrôle des opérations électorales de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté DRAES n° 2023-55 du 13 novembre 2023 portant désignation des assesseurs membres de la commission de contrôle des opérations électorales de l'académie de Grenoble ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont désignés, en qualité d'assesseurs titulaires, membres de la commission de contrôle des opérations électorales de l'académie de Grenoble :

- Madame Emilie AKOUN, première conseillère au Tribunal administratif de Grenoble ;
- Madame Julie HOLZEM, première conseillère au Tribunal administratif de Grenoble ;
- Madame Viviane ANDRÉ, première conseillère au Tribunal administratif de Grenoble ;
- Monsieur Samy HAMDOUCH, premier conseiller au Tribunal administratif de Grenoble ;

Article 3 : L'arrêté DRAES n° 2023-55 du 13 novembre 2023 portant désignation des assesseurs membres de la commission de contrôle des opérations électorales de l'académie de Grenoble est abrogé.

Article 4 : La secrétaire générale de la région académique est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 1er octobre 2026

Anne BISAGNI-FAURE

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale académique
de l'enseignement supérieur

Direction de l'analyse et du contrôle

92, rue de Marseille
BP 72227
69354 Lyon Cedex 07

Arrêté DRAES n° 2026-92 du 1er octobre 2026
portant désignation des assesseurs membres de la
commission de contrôle des opérations électorales de
l'académie de Clermont-Ferrand

La Rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation et notamment son article D. 719-38 ;

Vu l'arrêté DRAES n° 2025-55 du 30 juin 2025 portant institution des commissions de contrôle des opérations électorales de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté DRAES n° 2025-69 du 22 juillet 2025 portant désignation des assesseurs membres de la commission de contrôle des opérations électorales de l'académie de Clermont-Ferrand ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont désignées, en qualité d'assesseurs titulaires, membres de la commission de contrôle des opérations électorales de l'académie de Clermont-Ferrand :

- Madame Christelle HUMEZ, adjointe greffière de chambre au Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ;

- Madame Fabienne LLORACH, adjointe greffière de chambre au Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ;

Article 2 :

Madame Nathalie BLANC adjointe greffière de chambre au Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, est désignée en qualité d'assesseure suppléante de Madame Christelle HUMEZ et de Madame Fabienne LLORACH.

Article 3 : L'arrêté DRAES n° 2025-69 du 22 juillet 2025 portant désignation des assesseurs membres de la commission de contrôle des opérations électorales de l'académie de Clermont-Ferrand est abrogé.

Article 4 : La secrétaire générale de la région académique est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 1er octobre 2026

Anne BISAGNI-FAURE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Arrêté n° 2026-17-0679
Portant renouvellement pour un an de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur de la Clinique FSEF Grenoble La Tronche à LA TRONCHE (38)

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5126-1 à L. 5126-11 et R. 5126-1 à R. 5126-66 ;

Vu le décret n° 2019-489 du 21 mai 2019 modifié relatif aux pharmacies à usage intérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière ;

Vu la décision de la directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé du 21 juillet 2023 relative aux bonnes pratiques de préparation ;

Vu l'arrêté n° 2025-17-0758 du 30 septembre 2025 portant renouvellement **pour un an** de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur (ou PUI) de la Clinique FSEF Grenoble La Tronche à LA TRONCHE (38) ;

Considérant la convention de coopération établie le 25 août 2022 avec le CHU Grenoble-Alpes en vue de la réalisation, par le CHU, des préparations magistrales à partir de matières premières ou de spécialités pharmaceutiques pour le compte de la PUI de la clinique FSEF ;

Considérant la demande de M. BROSSARD, directeur de la Clinique FSEF Grenoble La Tronche à LA TRONCHE, réceptionnée sur la plateforme demarche.numerique.gouv.fr le 9 juin 2026 et enregistrée le 19 juin 2026 par l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur (PUI) de l'établissement, conformément à l'article 4 du décret modifié n° 2019-489 du 21 mai 2019 relatif aux pharmacies à usage intérieur ;

Considérant le courrier de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes du 7 juillet 2026, demandant des précisions et engagements complémentaires au regard des points de non-conformité relevés dans le cadre de l'instruction de la demande susvisée, lesquels sont les mêmes que ceux relevés lors de la 1ère demande de renouvellement en 2025 à savoir :

- Superficie de la PUI insuffisante pour permettre un bon exercice pharmaceutique
- Locaux de la PUI partagés avec d'autres services et dont l'accès n'est donc pas réservé à la PUI

Considérant que cette réponse suspend le délai d'instruction de la demande conformément aux dispositions de l'article R. 5126-30 du code de la santé publique ;

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

Considérant le courrier de réponse de M. BROSSARD du 12 août 2026, reçu par courriel le même jour à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, lequel n'apporte d'autre réponse à ces non-conformités que l'engagement à la « *poursuite de la réflexion sur les aménagements intérieurs* », réponse permettant la reprise du délai d'instruction de la demande ;

Considérant l'avis du Conseil central de la section H de l'Ordre national des pharmaciens, en date du 25 août 2026 ;

ARRÊTE

Article 1 : Le renouvellement de l'autorisation de la PUI est accordé à la clinique FSEF Grenoble La Tronche à LA TRONCHE (FINESS EJ : 750720575 - FINESS ET : 380780312).

Article 2 : La PUI de la clinique FSEF Grenoble La Tronche est autorisée à exercer pour son propre compte les missions et activités suivantes :

Les missions définies aux 1°, 2°, 3° et 7° de l'article L. 5126-1 du CSP :

- 1° Assurer la gestion, l'approvisionnement, la vérification des dispositifs de sécurité, la préparation, le contrôle, la détention, l'évaluation et la dispensation des médicaments, produits ou objets mentionnés à l'article L. 4211-1, des dispositifs mentionnés à l'article premier du règlement (UE) 2017/745 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2017 stériles et des médicaments expérimentaux ou auxiliaires définis à l'article L. 5121-1-1, et en assurer la qualité ;
- 2° mener toute action de pharmacie clinique, à savoir contribuer à la sécurisation, à la pertinence et à l'efficience du recours aux produits de santé mentionnés au 1° et concourir à la qualité des soins, en collaboration avec les autres membres de l'équipe de soins mentionnée à l'article L. 1110-12, et en y associant le patient ;
- 3° entreprendre toute action d'information aux patients et aux professionnels de santé sur les produits de santé mentionnés au 1°, ainsi que toute action de promotion et d'évaluation de leur bon usage, et concourir à la pharmacovigilance, à la matériovigilance, et à la politique du médicament et des dispositifs mentionnés à l'article premier du règlement (UE) 2017/745 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2017 stériles mentionnée à l'article L. 6111-2 ;
- 7° Pour les personnes prises en charge par l'établissement, le service ou l'organisme dont elles relèvent et les personnels exerçant au sein de ces derniers, de pouvoir administrer certains vaccins, dont la liste est fixée par un arrêté du ministre chargé de la santé pris après avis de la Haute Autorité de Santé ;

L'activité telle que définie à l'article R. 5126-9 du code de la santé publique et ne comportant pas de risques particuliers selon l'article R. 5126-33 du CSP :

- 1° La préparation de doses à administrer de médicaments mentionnés à l'article L. 4211-1 ;

Article 3 : Conformément au II de l'article L. 5126-1 du code de la santé publique et dans le cadre de la convention susvisée, la pharmacie à usage intérieur de la clinique FSEF Grenoble La Tronche confie la réalisation des préparations magistrales à partir de matières premières ou de spécialités pharmaceutiques à la PUI du CHU Grenoble-Alpes.

Article 4 : La PUI de la clinique FSEF Grenoble La Tronche est implantée au niveau -1 du bâtiment CMR Daniel Douady.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

Article 5 : La PUI dessert uniquement l'établissement dans lequel elle est implantée.

Article 6 : L'autorisation de renouvellement n'est accordée que **pour un an**, le temps nécessaire à la mise en œuvre des engagements pris et à leur vérification par l'ARS.

Article 7 : Le temps de présence du pharmacien chargé de la gérance de la pharmacie à usage intérieur, de 6 demi-journées par semaine (complété de 0.8 ETP de pharmacien adjoint), est conforme aux dispositions de l'article R. 5126-39 du code de la santé publique.

Article 8 : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours administratif gracieux auprès de Madame la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- d'un recours administratif hiérarchique auprès de Madame la ministre chargée de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent pouvant être introduit par l'application informatique "Télérecours citoyens'' sur le site internet www.telerecours.fr

Article 9 : La directrice de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 13 octobre 2026

Pour la directrice générale et par délégation
Le directeur délégué pilotage opérationnel, premier recours, parcours et professions de santé
Signé
Yann LEQUET

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Arrêté N° 2026-22-0069
Portant sur la composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Auvergne-Rhône-Alpes

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-30 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie

VU le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;

Vu le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Mme Cécile COURREGES en tant que directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE

Article 1: La conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Auvergne-Rhône-Alpes est composée de 120 membres ayant voix délibérative répartis en huit collèges.

Article 2: La composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Auvergne-Rhône-Alpes est fixée de la manière figurant en annexe du présent arrêté.

Courrier : CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03
04 72 34 74 00
www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

Article 3: Participent, avec voix consultative, aux travaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et au sein de ses différentes formations :

- le préfet de région ;
- le président du conseil économique, social et environnemental régional ;
- les chefs de services de l'Etat en région ;
- le directeur général de l'agence régionale de santé ;
- un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général,
- un administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole ;

Article 4 : La durée du mandat de ses membres est de 5 ans à compter du 29 septembre 2026,

Article 5 : Le présent arrêté est susceptible d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif, le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Le directeur de la Stratégie et des Parcours de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon le 5 octobre 2026

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Cécile COURREGES

ANNEXE

Composition de la Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Auvergne-Rhône-Alpes

Collège 1 / Représentants des collectivités territoriales du ressort géographique de l'agence

a) Conseillers régionaux :

- **M Bernard PERRUT, Conseil Régional, titulaire**
- M Sandrine CHAIX, Conseil Régional, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Marie-Pierre MONTORO-SADDOUX, Conseil Régional, titulaire**
- Mme Maylène MILLET, Conseil régional, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Véronique DESCHAMPS, Conseil Régional, titulaire**
- Mme Catherine LAFORET, Conseil Régional, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

b) Président du conseil départemental, ou son représentant, de chacun des départements du ressort ;

- **Mme Martine TABOURET, Conseil Départemental de l'Ain, titulaire**
- Mme Viviane VAUDRAY, Conseil Départemental de l'Ain, suppléant 1
- M Jean-Pierre GAITET, Conseil Départemental de l'Ain, suppléant 2
- **Mme Anne-Cécile BENOIT-GOLA, Conseil Départemental de l'Allier, titulaire**
- Mme Christine BURKHARDT, Conseil départemental de l'Allier, suppléant 1
- M Julien CARPENTIER, Conseil Départemental de l'Allier, suppléant 2
- **Mme Sylvie GAUCHER, Conseil Départemental de l'Ardèche, titulaire**
- Mme Françoise RIEU-FROMENTIN, Conseil Départemental de l'Ardèche, suppléant 1
- Mme Sandrine GENEST, Conseil Départemental de l'Ardèche, suppléant 2
- **Mme Sylvie LACHAIZE, Conseil Départemental du Cantal, titulaire**
- Mme Dominique BEAUDREY, Conseil Départemental du Cantal, suppléant 1
- Mme Marina BESSE, Conseil départemental du Cantal, suppléant 2
- **Mme Françoise CHAZAL, Conseil Départemental de la Drôme, titulaire**
- Mme Nathalie ILIOZER, Conseil Départemental de la Drôme, suppléant 1
- M Loïc BIOT, Conseil Départemental de la Drôme, suppléant 2
- **Mme Delphine HARTMANN, Conseil Départemental de l'Isère, titulaire**
- Mme Annie POURTIER, Conseil Départemental de l'Isère, suppléant 1
- Mme Mireille BLANC-VOUTIER, Conseil Départemental de l'Isère, suppléant 2
- **M Yves PARTRAT, Conseil Départemental de la Loire, titulaire**
- Mme Clotilde ROBIN, Conseil départemental de la Loire, suppléant 1
- Mme Sylvie BONNET, Conseil départemental de la Loire, suppléant 2
- **Mme Isabelle VALENTIN, Conseil Départemental de la Haute-Loire, titulaire**
- Mme Christelle MICHEL, Conseil Départemental de la Haute-Loire, suppléant 1
- M Guy JOLIVET, Conseil Départemental de la Haute-Loire, suppléant 2

- **M. Fabien BESSEYRE, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, titulaire**
- Mme Martine BONY, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, suppléant 1
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, suppléant 2
- **Mme Laurence FAUTRA, Métropole de Lyon, titulaire**
- Mme Angélique ENDERLIN, Métropole de Lyon, suppléant 1
- M Pascal CHARMOT, Métropole de Lyon, suppléant 2
- **M Thomas RAVIER, Conseil Départemental du Rhône, titulaire**
- Mme Pascale CHAPOT, Conseil Départemental du Rhône, suppléant 1
- M Morgan GRIFFOND, Conseil Départemental du Rhône, suppléant 2
- **Mme Corine WOLFF, Conseil Départemental de la Savoie, titulaire**
- Mme Christiane BRUNET, Conseil Départemental de la Savoie, suppléant 1
- Mme Odile GOENS, Conseil Départemental de la Savoie, suppléant 2
- **Mme Estelle BOUCHET, Conseil Départemental de Haute-Savoie, titulaire**
- Mme Agnès GAY, Conseil Départemental de Haute-Savoie, suppléant 1
- Mme Chrystelle BEURRIER, Conseil Départemental de Haute-Savoie, suppléant 2

c) Représentants des groupements de communes du ressort

- **M Fabrice PANNEKOUCKE , ACF, titulaire**
- Mme Monique PIMONOW, ACF, suppléant 1
- A désigner, ACF, suppléant 2
- **M Sébastien BERNARD, ACF, titulaire**
- Mme Maryvonne LOUGRAIEB, ACF, suppléant 1
- A désigner, ACF, suppléant 2
- **M Serge BOYER, ACF, titulaire**
- M Jean-François DEBAT, ACF, suppléant 1
- A désigner, ACF, suppléant 2

d) Représentants des communes du ressort

- **A désigner, AMF, titulaire**
- A désigner, AMF, suppléant 1
- A désigner, AMF, suppléant 2
- **A désigner, AMF, titulaire**
- A désigner, AMF, suppléant 1
- A désigner, AMF, suppléant 2
- **A désigner, AMF, titulaire**
- A désigner, AMF, suppléant 1
- A désigner, AMF, suppléant 2

Collège 2 / Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

a) Représentants des associations agréées au titre de l'article L.1114-1,

- **M Pierre-Mathieu ARCAS, AFM Téléthon, titulaire**
- Mme Marina BLANC JOLI, Association française des Dysplasies Ectodermiques, Suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

- **M Pascal CROUZAUD, UNAFAM, titulaire**
- Mme Marie-Jeanne RICHARD, UNAFAM, suppléant 1
- M Gilles POUMEROL, UNAFAM, suppléant 2
- **Mme Brigitte DE DINECHIN, AFC 38, titulaire**
- M Yann MAJCHRZAK, UDAF 74, suppléant 1
- M Paul BOMBRUN, URAF, suppléant 2
- **Mme Marie-Catherine TIME, APF, titulaire**
- M Victor MENEGHEL, APF, suppléant 1
- A designer, suppléant 2
- **Mme Andrée LEPRETRE, UNAPEI, titulaire**
- Mme Danièle LANGLOYS, Autisme France, suppléant 1
- A designer, suppléant 2
- **M Jacques MASSE, URCSF, titulaire**
- M Jean-Pierre FONTAN, ADMD, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Monique VINCENT, RAPSODIE, titulaire**
- M Stéphane REMY LEBRETON, Famille de France, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Benoit RAUCOULES, AIDES, titulaire**
- Mme Marie LESERVOISIER, AIDES, suppléant 1
- A designer, suppléant 2
- **Mme Marie-Chantal DURIER-GREGOT, France Parkinson, titulaire**
- M Edgar CLARY, AFD 38, suppléant 1
- M Joaquin MARQUEZ, AFD 38, suppléant 2

b) <u>Représentants des associations de retraités et personnes âgées</u>

- **Mme Evelyne MARTYNIAK, CDCA du Cantal, titulaire**
- M Philippe PARIS, CDCA de la Drôme, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Bernard CROZAT, CDCA de l'Isère, titulaire**
- M Jacques FOGLIARINI, CDCA de l'Isère, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Philippe JANDRAU, CDCA de l'Ain, titulaire**
- Mme Bernadette MAURICE, CDCA Puy-de-Dôme, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Jocelyne ROCHE, CDCA de la Loire, titulaire**
- M Georges RIOLO, CDCA de la Loire, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Brigitte VILLODAS, CDCA du Puy-de-Dôme, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

c) <u>Représentants des associations des personnes handicapées</u>

- **Mme Elisabeth NICOUD, CDCA de l'Isère, titulaire**
- Mme Chantal VAURS, CDCA de l'Isère, suppléant 1
- M Dominique FRANC, Métropole, suppléant 2
- **M Jean-René MARCHALOT, CDCA de l'Ain, titulaire**
- Mme Marie-France COSTAGLIOLA, CDCA de l'Ain, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

- **M. Patrick DEQUAIRE, CDCA du Puy-de -Dôme, titulaire**
- M Claude MALIGE, CDCA du Puy-de-Dôme, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Elisabeth CHAMBERT, CDCA de l'Ardèche, titulaire**
- M Marcel HUDELOT, CDCA de la Drôme, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Christian CHAZE, CDCA de l'Allier, titulaire**
- M Raphaël PLANCHE, CDCA du Cantal, suppléant 2
- Mme Lina GIAMPIETRO, CDCA de la Loire, suppléant 1

Collège 3 / Représentants des Conseils Territoriaux de Santé

- **M Philippe ROCHE, Président CTS 01, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Christophe TEYSSANDIER, CTS 03, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Nicolas CHOUTET, CTS 07, titulaire**
- Dr Sylvain BOUQUET, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Cyril CHOUVELON, Président du CTS 15, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Georges MEYER, Président CTS 26, titulaire**
- Mme Adeline JURDITH, suppléant 1
- Mme Séverine DARONNAT GORCE, suppléant 2
- **M Gilles PERRIN, CTS 38, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **A désigner, CTS 42, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Eric MATHELET, Président CTS 43, titulaire**
- M Frédéric DELMAS, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M René BARRAUD, Président CTS 63, titulaire**
- M Philippe BLUA, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Charles DADON, CTS 69, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Florent CHAMBAZ, CTS 73, titulaire**
- M Joaquim SOARES LEAO, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **A désigner, Président CTS 74, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

Collège 4 / Partenaires sociaux

a) Représentants des organisations syndicales de salariés représentatives :

- **M Mikaël OLLIER, CFDT AURA, titulaire**
- M Alain CHOUVET, CFDT AURA, suppléant 1
- M Nicolas HUGUES, CFDT AURA, suppléant 2
- **M Franck FONTENEAU, CGT AURA, titulaire**
- M Mathieu VERNET, CGT AURA, suppléant 1
- A désigner, CGT AURA, suppléant 2
- **Mme Alexia GRANGE DE MARTINO, CFTC, titulaire**
- Mme Nataly GOGUILLON, CFTC, suppléant 1
- Mme Jacklyne JURION, CFTC, suppléant 2
- **M Jean-Guillaume VERGNES, CFE-CGC, titulaire**
- A désigner, CFE-CGC suppléant 1
- A désigner, CFE-CGC suppléant 2
- **A désigner, FO, titulaire**
- A désigner, FO suppléant 1
- A désigner, FO suppléant 2

b) Représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

- **Mme Marie-Laurence DE LAGET, MEDEF, titulaire**
- Mme Marie-Pierre BRASSARD, MEDEF, suppléant 1
- M Fabien LEROY, MEDEF, suppléant 2
- **Mme Karine JAVIX, U2P, titulaire**
- Mme Alexandra JAY, U2P, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Jean-Loup DUROUSSET, CPME Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire**
- M Bruno MASSON, CPME Auvergne-Rhône-Alpes, suppléant 1
- M François GUTH, CPME Auvergne-Rhône-Alpes, suppléant 2

c) Représentants des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

d) Représentants des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

Collège 5 / Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

a) Représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

- **Mme Audrey MARNEAU, Fédération Santé Habitat, titulaire**
- M Benjamin PERUCHON Fédération santé habitat, suppléant 1
- Mme Marie LAZZARONI, Fédération des Acteurs de la Solidarité, suppléant 2
- **M Jean-Luc PONCET, Ligue des Droits de l'Homme, titulaire**
- Mme Chloé MONIN, Fédération Santé Habitat, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

b) Représentants de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

- **Mme Victorine DIOP, CARSAT Auvergne, titulaire**
- M Jean-Christophe CRULLI, CARSAT Auvergne, suppléant 1
- M Pierre AUBALIE, CARSAT Auvergne, suppléant 2
- **M Stéphane RENAUD, CARSAT, titulaire**
- M Pascal PROTON, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

c) Représentants des Caisses d'Allocations Familiales

- **Mme Sylviane NGUYEN, CAF, titulaire**
- M Guy BACULARD, CAF du Rhône, suppléant 1
- Mme Béatrice BEZ BALLAZ, CAF du Rhône, suppléant 2

d) Représentants de la Mutualité Française

- **M Bruno DELATTRE, Mutualité Française, titulaire**
- M Christian JACOB, Mutualité Française, suppléant 1
- M Jean BECKER, Mutualité Française, suppléant 2

e) Représentants des régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie

- **M Pierre-Yves MALINAS, CPAM de la Drôme, titulaire**
- M Michaël BRAIDA, suppléant 1
- Dr Eléonore ALTERE-FEROTIN, suppléant 2

f) Représentants des établissements ou service qui assurent l'accueil et l'accompagnement des personnes confrontées à des difficultés spécifiques (article L. 312-1°du code de l'action sociale et des familles

- **Mme Adeline TRAVERT, Fédération Santé Habitat, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

Collège 6 / Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

a) Représentants des services de santé scolaire et universitaire

- **M Philippe DULBECCO, Académie de Grenoble, titulaire**
- Mme Florence BORGHESE, Académie de Grenoble, suppléant 1
- Mme Colette CHAMBARD, Académie de Grenoble, suppléant 2
- **Mme Virginie DUPONT, Académie de Clermont-Ferrand, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- Mme Virginie MONNEY, Académie de Clermont-Ferrand, suppléant 2

b) Représentants des services de santé au travail

- **Mme Sabrina YOUNSI, titulaire**
- M Olivier MAROTTE, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Mathieu BASSON, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

c) Représentants des services départementaux de protection et de probation de la santé maternelle et infantile

- **Mme Elodie DELPORTE, Conseil Départemental du Rhône, titulaire**
- Mme Perrine AKAYA, Conseil Départemental du Rhône, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Marie-Sophie BARTHET-DERRIEN, Métropole de Lyon, titulaire**
- Mme Marie-Alice BAYLE-DUFETELLE, Métropole de Lyon, suppléant 1
- Mme Isabelle GOTHIE, Conseil Départemental de l'Isère, suppléant 2

d) Représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention et l'éducation pour la santé

- **Mme Dounia BAGHOU-PELISSIER, Addictions France, titulaire**
- Pr Georges BROUSSE, Addictions France, suppléant 2
- Mme Frédérique RESCHE-RIGON, France Nature Environnement (FNE), suppléant 2
- **Mme Claude DUCOS-MIERAL, Promotion de la santé Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire**
- Mme Sophie JEANTET-LONG, Promotion de la santé Auvergne-Rhône-Alpes, suppléant 1
- Mme Delphine DELAUNAY, Fondation EVERTEA, suppléant 2

e) Représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé de l'enseignement et de la recherche

- **Mme Agnès MARIE-EGYPTIENNE, Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Informations, (CREAI AURA), titulaire**
- Mme Christelle BIDAUD, Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Informations, (CREAI AURA), suppléant 1
- Mme Agathe CHEVALIER, Observatoire Régional (ORS) de la Santé AURA, suppléant 2

f) Représentant des associations de protection de l'environnement

- **Mme Jacqueline COLLARD-PONCE, Santé Environnement Auvergne-Rhône-Alpes (SERA), titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

Collège 7 / Offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements publics de santé

- **Mme Bergamotte DUPAIGNE, FHF, titulaire**
- M Mikaël BATTESTI, FHF, suppléant 1
- Mme Christine ROUGIER, suppléant 2
- **M Serge MALACCHINA, FHF, titulaire**
- M Mathieu MONIER, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Aline BONNET, FHF, titulaire**
- M Benoît LABRIERE, suppléant 1
- M Julien KEUNEBROEK, suppléant 2
- **Dr Raphaël BRILLAND, FHF, titulaire**
- M Chrisophe HOAREAU désigner, suppléant 1
- M Rémi VIAL, suppléant 2
- **Dr Frédéric MEUNIER, FHF, titulaire**
- M François BALLEREAU, FHF, suppléant 1
- M Vincent PEGEOT, FHF, suppléant 2

b) Représentants des établissements privés de santé à but lucratif

- **Mme Barbara GETAS JASKULA, FHP, titulaire**
- M Xavier CLARIS, FHP, suppléant 1
- M Pascal MESSIN, FHP, suppléant 2
- **M Laurent MORASZ, FHP, titulaire**
- Dr Guillaume GAUTIER, FHP, suppléant 1
- Dr Jonas WILISCH, suppléant 2

c) Représentants des établissements privés à but non lucratifs

- **Mme Laure MONTAGNON, FEHAP, titulaire**
- M Nicolas CAQUOT, FEHAP, suppléant 1
- M Thierry ESMILAIRE, FEHAP, suppléant 2
- **M Romain HERNU, FEHAP, titulaire**
- Dr Cédric LUYTON, FEHAP, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Damien SEBILEAU, Centre Léon BERARD, UNICANCER, titulaire**
- M Pierre-Etienne HEUDEL, Centre Léon BERARD, UNICANCER, suppléant 1
- M Raphaël ZINT, Centre Jean PERRIN, UNICANCER, suppléant 2

d) Représentants des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

- **Dr Florence TARPIN-LYONNET, FNEHAD, titulaire**
- M Céline BUTTEZ, FNEHAD, suppléant 1
- Mme Stéphanie GARRETA, FNEHAD, suppléant 2

e) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

- **M Francis PAILLARD, ARPEP 69, titulaire**
- M Bernard BOCHARD, ARPEP, suppléant 1
- Mme Corinne CHERVIN, ARPEP 69, suppléant 2
- **Mme Géraldine MASSONNAT, NEXEM, titulaire**
- M Nicolas BORDET, NEXEM, suppléant 1
- Mme Christel VESSELLA, NEXEM, suppléant 2
- **M Hervé BONNIN, URIOPSS, titulaire**
- M Florence VALDA-LEONI, URIOPSS, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Paul RIGATO, FEHAP, titulaire**
- M Bruno RONDET, APAJH, suppléant 1
- M Yves DUVAL, APAJH, suppléant 2

f) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

- **M Sébastien BRIOUZE, FNAQPA, titulaire**
- M Nicolas GARNIER, NEXEM, suppléant 1
- M Bruno MARQUET, FNAQPA, suppléant 2
- **Mme Elodie RAMBERT, SYNERPA, titulaire**
- Mme Delphine GRANGER, SYNERPA, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Ludivine GILLET, FHF, titulaire**
- Mme Anne-Laure DUBOIS, FEHAP, suppléant 1
- M Mathieu ARNAUD, suppléant 2
- **Mme Michelle LAYES-CADET, UNA, titulaire**
- Mme Cécile GENIN, UNA Auvergne-Rhône-Alpes, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

g) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

- **M Saïd BABA, Fédération Santé Habitat, titulaire**
- Mme Sarah JEANIN, URIOPSS, suppléant 1
- Mme Laurence FORET, Fédération Santé Habitat, suppléant 2

h) Représentants désignés parmi les responsables des centres de santé et des maisons de santé implantés dans la région

- **Mme Chloé DENIAU, FemasAURA, titulaire**
- M Adrien DELORME, FemasAURA, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

i) Représentant des communautés professionnelles territoriales de santé

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

j) Représentants des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins

- **Dr François ROCHE, FEDERAMAG, titulaire**
- Dr Vincent THIBAUT, FEDERAMAG, suppléant 1
- Dr Karim TABET, FEDERAMAG, suppléant 2

k) Représentants d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence ou de réanimation

- **Dr Nicolas DESSEIGNE, titulaire**
- Dr Laure JAINSKY, suppléant 1
- Dr Karim TAZAROURTE, suppléant 2

l) Représentants des transporteurs sanitaires

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

m) Représentant des services départementaux d'incendie et de secours

- **M Stéphane GOUEZEC, SDMIS Rhône, titulaire**
- M Jérôme PETITPOISSON, SDIS Isère, suppléant 1
- Mme Naïma BALADI, SDMIS Rhône, suppléant 2

n) Représentants des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé

- **M Hubert PARMENTIER, CPH/ APH, titulaire**
- Mme Anne BERNIER, INPH, suppléant 1
- Dr Cordelia SALOMEZ-IHL, CMH, suppléant

o) Membres des Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS)

- **M Lucien BARAZA, URPS Infirmiers, titulaire**
- Dr Albert-Jean BARAZA, URPS Médecins, suppléant 1
- Dr Eric FLATIN, URPS, Biologistes, suppléant 2
- **Mme Edith FRERY, URPS Orthophonistes, titulaire**
- Mme Béatrice COLLIN-BEALEM, URPS Chirurgiens-Dentistes, suppléant 1
- Mme Laurence DELAIRE-VOURLAT, URPS Orthoptistes, suppléant 2
- **Mme Karine GESTAS, URPS Sages-Femmes, titulaire**
- Dr Jean-François COSTEMALE-LACOSTE, URPS Médecins, suppléant 1
- M Jérôme ALAPHILIPPE, URPS Masseurs-Kinésithérapeuthes, suppléant 2

- **M Olivier ROZAIRE, URPS Pharmaciens, titulaire**
- Mme Sophie SERRANO-RIFFARD, URPS Masseurs-Kinésithérapeutes, suppléant 1
- M Florent MOULIN, URPS Pédicures-Podologues, suppléant 2
- **Dr Alain FRANCOIS, URPS Médecins, titulaire**
- M Clément DEBARD, URPS Chirurgiens-dentistes, suppléant 1
- Mme Florence DURUPT, URPS Pharmaciens, suppléant 2
- **Dr Philippe PRADEL, URPS Médecins, titulaire**
- Dr Yannick FREZET, URPS Médecins, suppléant 1
- Mme Louise RUIZ, URPS Infirmiers, suppléant 2

p) Représentants de l'ordre des médecins (CROM)

- **Dr Philippe VITTOZ, Conseil Régional AURA de l'Ordre des Médecins (CROM), titulaire**
- Dr Jean-Pierre FUSARI, CROM AURA, suppléant 1
- Dr François HEUDRON, CROM AURA, suppléant 2

q) Représentants des internes en médecine des subdivisions situées sur le territoire de la région

- **M Arthur PONCIN, SAIHL, titulaire**
- Mme Léane DI FLORIO, SAIHL, suppléant 2
- M Abed FRIGUI, AISE (Assistants et internes de Médecine), suppléant 2

r) Représentants du ministère de la défense

- **Mme Marie-Dominique COLAS, titulaire**
- Mme Céline BARAZA, suppléant 1
- Mme Florence LAMOTTE-KHARMAZ, suppléant 2

s) Représentants des dispositifs d'appui à la coordination

- **M Mikaël DEROIS, DAC Métropole de Lyon, titulaire**
- Mme Cassie AULAGNON, Métropole de Lyon, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

- **Mme Esther DORMET, DAC Métropole de Lyon, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

Collège 8 / personnalités qualifiées

- **Mme Marie-France CALLU, titulaire**
- **M Christian BRUN, titulaire**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Arrêté N° 2026-22-0070
Portant sur la composition de la commission permanente et des commissions spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Auvergne-Rhône-Alpes

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-30 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie

Vu le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;

Vu le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Mme Cécile COURREGES en tant que directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE

Article 1: L'arrêté 2026-22-0063 portant sur la composition de la commission permanente et des compositions spécialisées de la Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie Auvergne–Rhône-Alpes est abrogé.

Article 2: La commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Auvergne-Rhône-Alpes est composée conformément à l'annexe I du présent arrêté.

Article 3 : Les commissions spécialisées de la conférence régionale de santé et de l'autonomie Auvergne-Rhône-Alpes sont composées conformément aux annexes II à V du présent arrêté.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

Article 4: Le directeur de la Stratégie et des Parcours de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Fait à Lyon le 12 octobre 2026

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de
Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Cécile COURREGES

ANNEXE I
COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE

Président : Mme Andrée LEPRETRE

Membres :

- **M Yves PARTRAT, collège 1(a}, b}, c}, d}) titulaire**
- Mme Clotilde ROBIN, collège 1**(a}, b}, c}, d})**, suppléant 1
- Mme Sylvie BONNET, collège 1**(a}, b}, c}, d})**, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 1(a}, b}, c}, d}) titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 1(a}, b}, c}, d}), suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1(a}, b}, c}, d}), suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 1, (a}, b}, c}, d}) titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 1(a}, b}, c}, d}), suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1(a}, b}, c}, d}), suppléant 2

- **Mme Marie-Catherine TIME, collège 2 (a}, b}, c}, d}) titulaire**
- M Victor MENEGHEL, collège 2(a}, b}, c}, d}), suppléant 1
- A désigner, collège 2, suppléant 2

- **M Patrick DEQUAIRE, collège 2(a}, b}, c}, d}) titulaire**
- M Claude MALIGE, collège 2(a}, b}, c}, d}), suppléant 1
- A désigner, collège 2, suppléant 2

- **M Cyril CHOUVELON, titulaire, collège 3**
- A désigner, collège 3, suppléant 1
- A désigner, suppléante 2

- **M Mikaël OLLIER, collège 4a, titulaire**
- M Alain CHOUVET, collège 4a, suppléant 1
- M Nicolas HUGUES, collège 4a, suppléante 2

- **M Bruno DELATTRE, collège 5 (a}, b}, c}, d}, e}, f}) titulaire**
- M Christian JACOB, collège 5(a}, b}, c}, d}, e}, f}), suppléant 1
- M Jean BECKER, collège 5(a}, b}, c}, d}, e}, f}), suppléant 2

- **Mme Agnès MARIE-EGYPTIENNE, collège 6, titulaire**
- Mme Christelle BIDAUD, collège 6, suppléant 1
- Mme Agathe CHEVALIER, collège 6, suppléant 2

- **M Serge MALACCHINA, collège 7a, titulaire**
- M Mathieu MONIER, collège 7a, suppléant 1
- A désigner, collège 7a, suppléant 2

- **Mme Barbara GETAS JASKULA, collège 7b, titulaire**
- M Xavier CLARIS, collège 7b, suppléant 1
- M Pascal MESSIN, collège 7b, suppléant 2

- **Mme Laure MONTAGNON, collège 7c, titulaire**
- M Nicolas CAQUOT, collège 7c, suppléant 1
- M Thierry ESMILAIRE, collège 7c, suppléant 2

- **M Sébastien BRIOUZE, collège 7f, titulaire**
- M Nicolas GARNIER, collège 7f, suppléant 1
- M Bruno MARQUET, collège 7, suppléante 2

- **M Lucien BARAZA, collège 7o, titulaire**
- M Albert-Jean BARAZA, collège 7o, suppléant 1
- M Eric FLATIN, collège 7o, suppléant 2

- **M Christian BRUN, Collège 8, titulaire**

<u>Présidents des commissions spécialisées</u>

- **A désigner, Président de la Commission Spécialisée Prévention**
- **A désigner, Présidente de la Commission Spécialisée Médico-Sociale**
- **A désigner, Président de la Commission Spécialisée Droits des Usagers**
- **A désigner, Président de la Commission spécialisée Organisation des soins**

ANNEXE II
COMPOSITION DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE
PRÉVENTION

Président : A désigner**, collège X**

Vice-Présidente : A désigner, collège X

Membres :

- **A désigner, 1 représentant conseiller régional, collège 1a, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 1, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1, suppléant 2

- **M Yves PARTRAT, conseils départementaux, collège 1b, titulaire**
- Mme Clotilde ROBIN, 1 représentant du collège 1, suppléant 1
- Mme Sylve BONNET, 1 représentant du collège 1, suppléant 2

- **M Fabien BESSEYRE, conseils départementaux, collège 1b, titulaire**
- Mme Martine BONY, 1 représentant du collège 1, suppléant 1
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, 1 représentant du collège 1, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant des groupements de communes, collège 1c, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 1, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant des communes, collège 1d, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 1, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1, suppléant 2

- **Mme Brigitte DE DINECHIN, collège 2a, titulaire**
- M Yann MAJCHRZAK, collège 2, suppléant 1
- M Paul BOMBRUN, collège 2, suppléant 2

- **M Jacques MASSE, collège 2a, titulaire**
- M Jean-Pierre FONTAN, collège 2, suppléant 1
- A désigner, collège 2, suppléant 2

- **Mme Monique VINCENT, collège 2a, titulaire**
- M Stéphane REMY LEBRETON, collège 2a, suppléant 1
- Adésigner, collège 2a, suppléant 2
-
- **Mme Marie-Chantal DURIER-GREGOT, collège 2a, titulaire**
- M Edgar CLARY, 1 représentant du collège 2, suppléant 1
- M Joaquin MARQUEZ, 1 représentant du collège 2, suppléant 2

- **Mme Evelyne MARTYNIAK, 1 représentant du collège 2b, titulaire**
- M Philippe PARIS, 1 représentant du collège 2, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 2, suppléant 2

- **M Patrick DEQUAIRE, collège 2c, titulaire**
- M Claude MALIGE, collège 2, suppléant 1
- A désigner, collège 2, suppléant 2

- **M Charles DADON, collège 3, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 3, suppléant 1

- **M Franck FONTENEAU, collège 4a, titulaire**
- M Mathieu VERNET, collège 4a, suppléant 1
- A désigner, collège 4a, suppléante 2

- **Mme Marie-Laurence DE LAGET, 1 représentant du collège 4b, titulaire**
- Mme Marie-Pierre BRASSARD, 1 représentant du collège 4b, suppléant 1
- M Fabien LEROY, 1 représentant du collège 4b, suppléant 2

- **A désigner , collège 4c, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 4c, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 4c, suppléant 2

- **A désigner, collège 4d, titulaire**
- A désigner, collège 4d, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 4d, suppléant 2

- **Mme Audrey MARNEAU, collège 5a, titulaire**
- M Benjamin PERRUCHON, collège 5a, suppléant 1
- Mme Marie LAZZARONI, 1 représentant du collège 5a, suppléant 2

- **A désigner, collège 5b, titulaire**
- A désigner, collège 5b, suppléant 1
- A désigner, collège 5b, suppléant 2

- **A désigner, collège 5c, titulaire**
- A désigner, collège 5c, suppléant 1
- A désigner, collège 5c, suppléant 2

- **M Bruno DELATTRE, collège 5d, titulaire**
- M Christian JACOB, collège 5d, suppléant 1
- M Jean BECKER, collège 5d, suppléant 2

- **A désigner, collège 6a, titulaire**
- A désigner, collège 6a, suppléant 1
- A désigner, collège 6a, suppléant 2

- **Mme Sabrina YOUNSI, 1 représentant du collège 6b, titulaire**
- M Olivier MAROTTE, 1 représentant du collège 6b, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 6b, suppléant 2

- **Dr Marie-Sophie BARTHET-DERRIEN, collège 6c, titulaire**
- Dr Marie-Alice BAYLE-DUFETELLE, collège 6c, suppléant 1
- Dr Isabelle GOTHIE, collège 6c, suppléant 2

- **Mme Claude DUCOS-MIERAL, collège 6d, titulaire**
- Mme Sophie JEANTET-LONG, collège 6d, suppléant 1
- Mme Delphine DELAUNAY, collège 6d, suppléant 2

- **Mme Agnès MARIE-EGYPTIENNE, collège 6e, titulaire**
- Mme Christelle BIDAUD, collège 6e, suppléant 1
- Mme Agathe CHEVALIER, collège 6e, suppléant 2

- **A désigner, collège 6f, titulaire**
- A désigner, collège 6f, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 6f, suppléant 2

- **Dr Florence TARPIN-LYONNET, collège 7(a),(b), (c), (d), titulaire**
- Mme Céline BUTTEZ, collège 7d, suppléant 1
- Mme Stéphanie GARETTA, collège 7d, suppléant 2

- **M Francis PAILLARD, collège 7 (e}, f}), titulaire**
- M Bernard BOCHARD, collège 7, suppléant 1
- Mme Corinne CHERVIN, collège 7, suppléant 2

- **Mme Edith FRERY, collège 7o, titulaire**
- Mme Béatrice COLLIN-BEALEM, collège 7, suppléant 1
- Mme Laurence DELAIRE-VOURLAT, collège 7, suppléant 2

- **Mme Karine GESTAS, collège 7o, titulaire**
- Dr Jean-François COSTEMALE-LACOSTE, collège 7, suppléant 1
- M Jérôme ALAPHILIPPE, collège 7, suppléant 2

Suppléants du Président de la Commission Spécialisée Prévention

- A désigner, collège X, suppléant 1
- A désigner, collège X, suppléant 2

Suppléants de la Vice-Présidente de la Commission Spécialisée Prévention

- A désigner, collège X, suppléant 1
- A désigner, collège X, suppléant 2

ANNEXE III
COMPOSITION DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE
ORGANISATION DES SOINS

Président : **A désigner, collège X**

Vice-président : A désigner, collège X

Membres :

- **A désigner, 1 représentant du collège 1a, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 1a, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1a, suppléant 2

- **M Yves PARTRAT, 1 représentant du collège 1b, titulaire**
- Mme Clotilde ROBIN, 1 représentant du collège 1b, suppléant 1
- Mme Sylvie BONNET, 1 représentant du collège 1b, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 1c, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 1c, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1c, suppléant 2

- **A désigner, collège 1d, titulaire**
- A désigner, collège 1d, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1d, suppléant 2

- **Mme Brigitte DE DINECHIN, collège 2a, titulaire**
- M Yann MAJCHRZAK, collège 2a, suppléant 1
- M Paul BOMBRUN, collège 2a, suppléant 2

- **Mme Marie-Catherine TIME, collège 2a, titulaire**
- M Victor MENEGHEL, collège 2a, suppléant 1
- A désigner, collège 2a, suppléant 2

- **Mme Jocelyne ROCHE, 1 représentant du collège 2b, titulaire**
- M Georges RIOLO, 1 représentant du collège 2b, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 2b, suppléant 2

- **M Patrick DEQUAIRE, collège 2c, titulaire**
- M Claure MALIGE, collège 2c, suppléant 1
- A désigner, collège 2c, suppléant 2

- **M Nicolas CHOUTET, collège 3, titulaire**
- Dr Sylvain BOUQUET, 1 représentant du collège 3, suppléant 1
- A désigner, collège 3, suppléant 2

- **M Mikaël OLLIER, collège 4a, titulaire**
- M Alain CHOUVET, collège 4a, suppléant 1
- M Nicolas HUGUES, collège 4a, suppléant 2

- **M Franck FONTENAU, collège 4a, titulaire**
- M Mathieu VERNET, collège 4a, suppléant 1
- A désigner, collège 4a, suppléante 2

- **M jean-Guillaume VERGNES, 1 représentant du collège 4a, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 4a, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 4a, suppléant 2

- **M Jean-Loup DUROUSSET, collège 4b, titulaire**
- M Bruno MASSON, collège 4b, suppléant 1
- M François GUTH, collège 4b, suppléant 2

- **A désigner, collège 4c, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 4c, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 4c, suppléant 2

- **A désigner, collège 4d, titulaire**
- A désigner, collège 4d, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 4d, suppléant 2

- **M Bruno DELATTRE, collège 5d, titulaire**
- M Christian JACOB, collège 5d, suppléant 1
- M Jean BECKER, collège 5d, suppléant 2

- **M Pierre-Yves MALINAS, collège 5e, titulaire**
- M Michaël BRAIDA, collège 5e, suppléant 1
- Dr Eléonore ALTERE-FEROTIN, collège 5e, suppléant 2

- **Mme Dounia BAGHOU PELISSIER, 1 représentant du collège 6d, titulaire**
- Pr Georges BROUSSE, 1 représentant du collège 6d, suppléant 1
- Mme Frédérique RESCHE-RIGON, collège 6d, suppléant 2

- **Mme Agnès MARIE-EGYPTIENNE, collège 6e, titulaire**
- Mme Christelle BIDAUD, collège 6e, suppléant 1
- Mme Agathe CHEVALIER, collège 6e, suppléant

- **Mme Bergamotte DUPAIGNE, collège 7a, titulaire**
- M Mickaël BATTESTI, collège 7a, suppléant 1
- Mme Christine ROUGIER, collège 7a, suppléant 2

- **M Serge MALACCHINA, collège 7a, titulaire**
- M Mathieu MONIER, collège 7a, suppléant 1
- A désigner, collège 7a, suppléant 2

- **Dr Aline BONNET, collège 7a, titulaire**
- M Benoît LABRIERE, collège 7a, suppléant 1
- M Julien KEUNEBROEK, collège 7, suppléant 2

- **Dr Raphaël BRILLAND, collège 7a, titulaire**
- M Christophe HOAREAU, collège 7a, suppléant 1
- M Rémi VIAL, collège 7a, suppléant 2

- **Dr Frédéric MEUNIER, collège 7a, titulaire**
- M François BALLEREAU, collège 7a, suppléant 1
- M Vincent PEGEOT, collège 7a, suppléant 2

- **Mme Barbara GETAS JASKULA, collège 7b, titulaire**
- M Xavier CLARIS, collège 7b, suppléant 1
- M Pascal MESSIN, collège 7b, suppléant 2

- **Dr Laurent MORASZ, FHP, collège 7b, titulaireK**
- Dr Guillaume GAUTIER, collège 7b, suppléant 1
- Dr Jonas WILISCH, FHP, collège 7b suppléant 2

- **Mme Laure MONTAGNON, collège 7c, titulaire**
- M Nicolas CAQUOT, collège 7c, suppléant 1
- M Thierry ESMILAIRE, collège 7c, suppléant 2

- **M Romain HERNU, collège 7c, titulaire**
- M Pierre Etienne HEUDEL, collège 7c, suppléant 1
- M Damien SEBILLEAU, collège 7c, suppléant 2

- **Dr Florence TARPIN-LYONNET, Collège 7d, titulaire**
- Mme Céline BUTTEZ, collège 7d, suppléant 1
- Mme Stéphanie GARRETA, collège 7d, suppléant 2

- **Mme Chloé DENIAU, collège 7h, titulaire**
- Adrien DELORME, collège 7h, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 7h, suppléant 2

- **A désigner, collège 7i, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 7i, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 7i, suppléant 2

- **Dr François ROCHE, collège 7j, titulaire**
- Dr Vincent THIBAUT, collège 7j, suppléant 1
- Dr Karim TABET, collège 7j, suppléant 2

- **M Nicolas DESSEIGNE, collège 7k, titulaire**
- Mme Laure JAINSKY, collège 7k, suppléant 1
- M Karim TAZAROURTE, collège 7k, suppléant 2

- **A désigner, collège 7l, titulaire**
- A désigner, collège 7l, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 7l, suppléant 2

- **M Stéphane GOUEZEC, collège 7m, titulaire**
- M Jérôme PETITPOISSON, collège 7m, suppléant 1
- Mme Naïma BALADI, collège 7m, suppléant 2

- **Dr Hubert PARMENTIER, collège 7n, titulaire**
- Mme Anne BERNIER, collège 7n, suppléant 1
- Dr Cordelia SALOMEZ-IHL, 1 représentant du collège 7n, suppléant 2

- **M Lucien BARAZA, collège 7o, titulaire**
- M Albert-Jean BARAZA, collège 7o, suppléant 1
- M Eric FLATIN, collège 7o, suppléant 2

- **Mme Karine GETAS, collège 7o, titulaire**
- Dr Jean-François COSTEMALE-LACOSTE, collège 7o, suppléant 1
- A désigner, collège 7o, suppléant 2

- **Dr Alain FRANCOIS, collège 7o, titulaire**
- M Clément DEBARD, collège 7o, suppléant 1
- Mme Florence DURUPT, collège 7o, suppléant 2

- **Dr Philippe PRADEL, collège 7o, titulaire**
- Dr Yannick FREZET, CROM AURA, collège 7p suppléant 1
- Mme Louise RUIZ, collège 7o, suppléant 2

- **Dr Philippe VITTOZ, CROM AURA, collège 7p titulaire**
- Dr Jean-Pierre FUSARI, CROM AURA, collège 7p suppléant 1
- Dr François HEUDRON, CROM AURA, suppléant 2

- **M Arthur PONCIN, collège 7q, titulaire**
- M Abed FRIGUI, 1 représentant du collège 7q, suppléant 1
- Mme Léane DI FLORI, 1 représentant du collège 7q, suppléant 2

- **Mme Marie-Dominique COLAS, collège 7r, titulaire**
- Mme Céline BARAZA, collège 7r, suppléant 1
- Mme Florence LAMOTTE-KHARMAZ, collège 7r, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 7s, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 7s, suppléant 1
- A désigner ,1 représentant du collège 7s, suppléant 2

Suppléants du Président de la Commission Spécialisée Organisation des Soins

- A désigner, collège X, suppléant 1
- A désigner, collège X, suppléant 2

Suppléants de la Vice-Présidente de la Commission Spécialisée Organisation des Soins

- A désigner, collège X, suppléant 1
- A désigner, collège X, suppléant 2

<u>Représentants de la Commission Spécialisée Médico-Sociale :</u>

- **A désigner, collège X, titulaire**
- A désigner, collège X, suppléant
- **A désigner, collège X, titulaire**
- A désigner, collège X, suppléant

ANNEXE IV
COMPOSITION DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE
PRISES EN CHARGE ET ACCOMPAGNEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

Présidente : A désigner**, collège X**

Vice-président : A désigner, collège X

Membres :

- **A désigner, 1 représentant du collège 1a, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 1a, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1a, suppléant 2

- **M Fabien BESSEYRE, collège 1b, titulaire**
- Mme Martine BONY, collège 1b, suppléant 1
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, collège 1b, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 1b, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 1b, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1b, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 1c, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 1c, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1c, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 1d, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 1d, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1d, suppléant 2

- **M Pascal CROUZAUD, collège 2a, titulaire**
- Mme Marie-Jeanne RICHARD, collège 2a, suppléant 1
- A désigner, collège 2a, suppléant 2

- **Mme Marie-Catherine TIME, collège 2a, titulaire**
- M Victor MENEGHEL, collège 2a, suppléant 1
- A désigner, collège 2a, suppléant 2

- **M Philippe JANDRAU, 1 représentant du collège 2b, titulaire**
- Mme Bernadette MAURICE, 1 représentant du collège 2b, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 2b, suppléant 2

- **Mme Jocelyne ROCHE, 1 représentant du collège 2b, titulaire**
- M Georges RIOLO, 1 représentant du collège 2b, suppléant 1
- A désigner 1 représentant du collège 2b, suppléant

- **Mme Elisabeth CHAMBERT, collège 2c, titulaire**
- M Marcel HUDELOT, collège 2c, suppléant 1
- A désigner, collège 2c, suppléant 2

- **Mme Elisabeth NICOUD, collège 2c, titulaire**
- Mme Chantal VAURS, collège 2c, suppléant 1
- M Dominique FRANC, collège 2c, suppléant 2

- **M Christophe TEYSSANDIER, collège 3, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 3, suppléant 1

- **M Mikaël OLLIER, collège 4a, titulaire**
- M Alain CHOUVET, collège 4a, suppléant 1
- M Nicolas HUGUES, collège 4a, suppléant 2

- **Mme Marie-Laurence DE LAGET, 1 représentant du collège 4b, titulaire**
- Mme Marie-Pierre BRASSARD, 1 représentant du collège 4b, suppléant 1
- M Fabien LEROY, 1 représentant du collège 4b, suppléant 2

- **A désigner, collège 4c, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 4, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 4, suppléant 2

- **A désigner, collège 4d, titulaire**
- A désigner, collège 4d, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 4d, suppléant 2

- **M Jean-Luc PONCET, collège 5a, titulaire**
- Mme Chloé MONIN, collège 5, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 5, suppléant 2

- **M Bruno DELATTRE, collège 5d, titulaire**
- M Christian JACOB, collège 5d, suppléant 1
- M Jean BECKER, collège 5d, suppléant 2

- **M Francis PAILLARD, collège 7e, titulaire**
- M Bernard BOCHARD, collège 7e, suppléant 1
- Mme Corinne CHERVIN, 1 représentant du collège 7, suppléant 2

- **Mme Géraldine MASSONNAT, collège 7e, titulaire**
- M Nicolas BORDET, collège 7e, suppléant 1
- Mme Christel VESSELA, collège 7e, suppléant 2

- **M Hervé BONNIN, collège 7e, titulaire**
- Mme Florence VAJDA-LEONI, collège 7e, suppléant 1
- A désigner, collège 7e, suppléant 2

- **M Paul RIGATO, collège 7e, titulaire**
- M Bruno RONDET, collège 7e, suppléant 1
- M Yves DUVAL, 1 représentant du collège 7e, suppléant 2

- **M Sébastien BRIOUZE, collège 7f, titulaire**
- M Nicolas GARNIER, collège 7f, suppléant 1
- M Bruno MARQUET, collège 7, suppléante 2

- **Mme Elodie RAMBERT, collège 7f, titulaire**
- Mme Delphine GRANGER, collège 7f, suppléant 1
- A désigner, collège 7, suppléante 2

- **Mme Ludivine GILLET, collège 7f, titulaire**
- Mme Anne-Laure DUBOIS, collège 7f, suppléant 1
- M Mathieu ARNAUD, collège 7f, suppléant 2

- **Mme Michelle LAYES-CADET, collège 7f, titulaire**
- Mme Cécile GENIN, collège 7f, suppléant 1
- A désigner, collège 7, suppléant 2

- **M Saïd BABA, collège 7g, titulaire**
- Mme Sarah JEANNIN, collège 7g, suppléant 1
- A désigner, collège 7g, suppléant 2

- **Dr Alain FRANCOIS, collège 7o, titulaire**
- M Clément DEBARd, collège 7o, suppléant 1
- Mme florence DURUPT, 1 représentant du collège 7o, suppléant 2

Suppléants de la Présidente de la Commission Spécialisée Médico-Sociale

- A désigner, collège X, suppléant 1
- A désigner, collège X, suppléant 2

Suppléants de la Vice-Présidente de la Commission Spécialisée Médico-Sociale

- A désigner, collège X, suppléant 1
- A désigner, collège X, suppléant 2

Représentants de la Commission Spécialisée Organisation des Soins:

- **A désigner, collège X, titulaire**
- A désigner, collège X, suppléant
- **A désigner, collège X, titulaire**
- A désigner, collège X, suppléante

ANNEXE V
COMPOSITION DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE
DROITS DES USAGERS

Président : **A désigner, collège X**

Vice-président : A désigner, collège X

Membres :

- **M Fabien BESSEYRE, conseils départementaux, collège 1b, titulaire**
- Mme Martine BONY, 1 représentant du collège 1, suppléant 1
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, 1 représentant du collège 1, suppléant 2

- **M Pascal CROUZAUD, collège 2a, titulaire**
- Mme Marie-Jeanne RICHARD, collège 2a, suppléant 1
- A désigner, collège 2a, suppléant 2

- **M Benoît RAUCOULES, collège 2a, titulaire**
- Mme Marie LESERVOISIER, collège 2a, suppléant 1
- A désigner, collège 2a, suppléant 2

- **M Marie-Chantal DURIER-GREGOT, collège 2a, titulaire**
- M Edgar CLARY, collège 2a, suppléant 1
- M Joaquin MARQUEZ, collège 2a, suppléant 2

- **M Bernard CROZAT, collège 2b, titulaire**
- M Jacques FOGLIARINI, collège 2b, suppléant 1
- A désigner, collège 2b, suppléant 2

- **Mme Brigitte VILLODAS, collège 2b, titulaire**
- A désigner, collège 2b, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 2, suppléant 2

- **M Jean-René MARCHALOT, collège 2c, titulaire**
- Mme Marie-France COSTAGLIOLA, collège 2c, suppléant 1
- A désigner, collège 2c, suppléant 2

- **M Christian CHAZE, 1 représentant du collège 2c, titulaire**
- M Raphaël PLANCHE, 1 représentant du collège 2c, suppléant 1
- Mme Lina GIAMPETRO, 1 représentant du collège 2c, suppléant 2

- **M Philippe ROCHE, collège 3, titulaire**
- A désigner, collège 3, suppléant 1

- **M Christophe TEYSSANDIER, collège 3, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 3, suppléant 1

- **M Jean-Guillaume VERGNES, collège 4a {(a), (b), (c), (d)], titulaire**
- A désigner, collège 4a, suppléant 1
- A désigner, collège 4a, suppléant 2

- **M Jean-Luc PONCET, collège 5, [(a) (b) (c)(d) €(f)], titulaire**
- Mme Chloé MONIN, collège 5, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

- **Mme Dounia BAGHOU PELISSIER, collège 6a [(a) (b) (d) € (f)}, titulaire**
- Pr Georges BROUSSE, collège 6, suppléant 1
- Mme Frédérique RESCHE-RIGON, collège 6, suppléant 2

- **Dr Philippe VITTOZ, CROM AURA, collège 7p titulaire**
- Dr Jean-Pierre FUSARI, CROM AURA, collège 7p suppléant 1
- Dr François HEUDRON, CROM AURA, suppléant 2

Suppléants du Président de la Commission Spécialisée Droits des Usagers

- A désigner, collège 2, suppléant 1
- A désigner, collège 2, suppléant 2

Suppléants du Vice-Président de la Commission Spécialisée Droits des Usagers

- A désigner, collège, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège, suppléant 2